Entrée en vigueur : Année académique 2012-2013

ESA - ARTS<sup>2</sup>

rue de Nimy, 7 - B 7000 Mons I 805624 3013

**MASTER APPROFONDI** 

Domaine : MUSIQUE

Section: ÉLECTROACOUSTIQUE

Option: COMPOSITION ACOUSMATIQUE

	MAP1			MAP2		
	HEURES	ECTS	Pond.	HEURES	ECTS	Pond.
COURS ARTISTIQUES						
ANALYSE PERCEPTIVE	30	3	1			
COMPOSITION ACOUSMATIQUE	60	10	3	90	12	4
COMPOSITION APPLIQUÉE AUX MULTIMÉDIAS	60	5	2	60	5	2
INFORMATIQUE MUSICALE, ENVIRONNEMENTS ET LANGAGES	60	5	2	60	4	2
SÉMINAIRES, VISITES, CONCERTS	30	2	1			
SÉMIOLOGIE MUSICALE APPLIQUÉE A L'ÉLECTROACOUSTIQUE	30	3	1			
SPATIALISATION	60	3	1	30	3	1
TECHNIQUES INTERACTIVES	30	2	1	30	1	1
COURS TECHNIQUES						
ASPECTS LÉGAUX ET JURIDIQUES				30	2	1
INSTRUMENTATION ÉLECTROACOUSTIQUE	60	6	2	60	5	2
TECHNIQUES DE SYNTHÈSE	30	3	1			
SUIVI DU MÉMOIRE	60	2	1	90	3	1
COURS GENERAUX						
HISTOIRE DE LA MUSIQUE, HISTOIRE APPROFONDIE DE LA MUSIQUE	30	2	1			
HISTOIRE DE L'ART, HISTOIRE COMPAREE DES ARTS	30	2	1			
INTRODUCTION A LA PHILOSOPHIE	30	2	1			
EN COLLABORATION AVEC L'ULB						
INITIATION A LA MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE ET À L'ÉCRITURE	60	5	2			
SCIENTIFIQUE (MINIMUM D'HEURES)						
SÉMINAIRES DE RECHERCHE OU DE COURS (MINIMUM D'HEURES)	60	5	2	60	5	2
MÉMOIRE*					20	6
TOTAL	720	60		510	60	

<sup>\*10</sup> ECTS pour la partie artistique (ESA) et 10 ECTS pour la partie approfondie (ULB = promoteur) Approuvé par le Conseil de gestion pédagogique le 26 février 2014

Fait à Mons, le 27 février 2014

Michel STOCKHEM, Directeur de l'ESA

Représentant du Pouvoir organisateur